

BILLET DE BLOG 27 octobre 2017

Insoutenables inégalités ?

Auteur

Lucas Chancel

Chercheur associé

 Temps de lecture: 5 min



Dans un contexte d'accroissement des inégalités et de chômage endémique, les politiques environnementales sont souvent perçues comme des contraintes supplémentaires, quand elles ne sont pas qualifiées de mesures anti-pauvres. Donald Trump n'a-t-il pas récemment déclaré se retirer de l'Accord de Paris sur le changement climatique au motif que celui-ci était défavorable aux travailleurs Nord-Américains ? Pourtant, il existe un lien étroit entre injustices environnementales et sociales.

Le cercle vicieux des inégalités socio-environnementales

L'ouvrage *Insoutenables inégalités*^[1], écrit sur la base de travaux empiriques menés notamment à l'Iddri, montre que ce lien s'apparente à un cercle vicieux. Les plus modestes ont en effet moins accès aux ressources environnementales comme l'eau, l'énergie ou une alimentation de qualité. À titre d'exemple, un Indien a très faible revenu se contente de 4 kWh d'énergie pour l'ensemble de ses besoins, quand ses compatriotes aisés consomment dix fois plus d'énergie. En France, les 10 % les moins aisés consomment 73 kWh par personne contre 262 kWh pour les 10 % les plus riches. Face aux risques environnementaux, tous ne sont pas non plus pareillement lotis. Le constat vaut pour l'impact de la pollution sur la santé : en France, on comptabilise 50 000 morts prématurées causées chaque année par la pollution atmosphérique. Les classes populaires urbaines paient un lourd tribut, car elles passent plus de temps dans les transports que la moyenne, et que leurs logements sont souvent mal ventilés. Il en va aussi pour les catastrophes naturelles, inondations, sécheresses ou tempêtes : les plus modestes y sont plus exposés et plus vulnérables.

Au Royaume-Uni, parmi les 10 % les moins aisés, 16 % habitent dans des zones à risque d'inondation, contre moins de 1 % parmi les 10 % du haut. Idem au niveau mondial : plus de 2,5 milliards de personnes vivent à moins de 100 km du littoral, et parmi elles, plus de 75 % habitent dans un pays en développement. Si les plus modestes sont disproportionnément touchés par les conséquences du changement climatique et des autres dérèglements environnementaux, ce sont pourtant celles et ceux qui y contribuent le moins. Au niveau mondial, les 10 % les plus aisés (principalement des Américains et des Européens, mais aussi des riches Chinois Saoudiens ou Latino-Américains) émettent 45 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, tandis que les 50 % les plus modestes seulement 13 %^[2].

Un nouvel État social

Comment rompre le cercle vicieux des inégalités socio-environnementales ? Concilier justice sociale et préservation de la planète est possible, mais cela demande de franchir une nouvelle étape de la construction de l'État social, qui devra être repensé afin d'articuler prise en charge des risques environnementaux et outils traditionnels de la protection sociale. Il faut d'abord de nouveaux outils de mesure et de cartographie des inégalités environnementales ; le produit intérieur brut (PIB), qui continue d'être utilisé comme une boussole du progrès, ne prend en compte ni la question des inégalités, ni la dégradation de l'environnement. À ce titre, la mise en œuvre par les Nations unies des *Objectifs de développement durable (ODD)*, adoptés en 2015, mérite d'être saluée. Tous les pays, riches et pauvres, ont en effet décidé de se doter d'une batterie d'indicateurs prenant notamment en compte la réduction des inégalités et la protection de l'environnement.

L'adoption de métriques communes pour mesurer le progrès sur plusieurs dimensions est loin d'être suffisante, mais c'est une réelle avancée et il revient désormais à la société civile de mettre les gouvernements devant leurs responsabilités. Il convient ensuite de mettre en cohérence les politiques sociales classiques et les politiques de protection de l'environnement. La fiscalité écologique – taxation du carbone ou suppression des subventions aux énergies fossiles – peut être un puissant outil à cet égard. Dans les pays en développement notamment, les aides d'État aux énergies fossiles bénéficient largement aux plus aisés qui ont un mode de vie plus polluant que les autres. Supprimer ces aides aujourd'hui relève donc d'une mesure à la fois sociale et environnementale. Dans quelques années pourtant, lorsque les membres des classes moyennes du monde émergent auront tous des voitures individuelles, mettre en œuvre de telles réformes sera un casse-tête sur le plan social. Il existe donc une fenêtre d'opportunité historique à ne pas manquer – les Indonésiens ou les Iraniens, qui ont procédé à ce type de réforme récemment, ne s'y sont pas trompés.

Enfin, l'État social devra regarder à la fois vers le haut et vers le bas. Les politiques sociales menées à l'échelon national sont vite démunies face à la hausse des inégalités sociales et environnementales. Les États-nations doivent

avancer groupés, au niveau régional ou mondial. Parallèlement, l'État-social doit aujourd'hui regarder vers les territoires, pour s'allier à toute l'énergie des mouvements militants locaux qui regorgent d'initiatives et de formes de solidarité. Les associations se méfient, parfois à juste titre, des grand-messes sociales ou environnementales.

Pourtant, sans le parapluie de l'État social, sans coordination internationale, elles sont elles aussi bien vite impuissantes face aux crises sociales et environnementales. Il convient donc de récuser la fausse opposition entre le global et le local. En réalité, la nécessaire métamorphose de l'État social esquissée ci-dessus est déjà en route. Le paradoxe est que cette transformation est à la fois à portée de main et lointaine. Des exemples positifs existent dans tous les pays, qu'ils soient industrialisés ou en développement, mais il faudra encore beaucoup d'imagination, d'énergie et détermination, de la part de tous les acteurs, citoyens, chercheurs, acteurs de la sphère privée ou élus, pour parvenir à un avenir à la fois juste et durable.

[1] Chancel, L. (2017). *Insoutenables Inégalités. Pour une justice sociale et environnementale*, Éditions Les Petits Matins, Paris. [2] Voir la [présentation de Lucas Chancel et Thomas Piketty](#) lors de la conférence « Inégalités environnementales : de la recherche aux politiques publiques » (Paris, 3 novembre 2015). *Illustration* © Les petits matins